

Contrat de travail Tripartite

Par mimio, le 07/05/2019 à 19:27

Bonjour

j étais embauché dans filiale A depuis 2008 en Métropole. En 2018 j'ai accepté un poste en Guadeloupe dans une filiale du groupe(avec une possibilité de retour en métropole dans un poste équivalent)j'ai signé une période d'essai de 3 MOIS renouvelable

A ce jour la filiale B a rompu ma période d'essai et ne souhaite pas me garder

- 1: Puis je contester cette période d essai ?Puisque mon employeur connaissait mes compéténces et m'a dirigé vers ce poste
- 2: j'étais délégué du personnel dans la filiale A

Que puije faire?

Par morobar, le 08/05/2019 à 08:24

Bonjour,

Une seule chose, réintégrer la société "A".

Vous pouvez bien sur contester la rupture de la période d'essai avec peu de chance de prospérité puisque l'employeur n'a pas besoin de la justifier.

Par mimio, le 08/05/2019 à 19:50

Merci morobar